

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2024

Présents : Mesdames DELBOS. HAMON. MALVILLE. MM. DELRIEUX. GUILLON-VERNE. JAFFRELOT. KERRAND. KNUCHEL.

Absents : Mme LE BRUN (excusée) donne procuration à Mme MALVILLE  
Mme BOITET (excusée) donne procuration à Mme TIDU  
M. HANS (excusé) donne procuration à M.GUILLON-VERNE

MME TIDU a été nommée secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 novembre 2024

### 2024-12-01 Dispositif de subventionnement de la région pour aménagement d'un arrêt de car rue du 19 mars 1962

Madame Le Maire présente l'opération de sécurisation comprenant l'aménagement d'un arrêt de car prévu dans le cadre des travaux de rénovation de la rue du 19 mars 1962 et propose le plan de financement de l'opération :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Aménagement d'un arrêt de car situé Rue du 19 mars	22.550,00 €	Subvention Région	15.785,00 €
		Autofinancement	6.765,00 €
Total	22.550,00 €	Total	22.550,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le programme de travaux et le plan de financement présenté ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de financement proposée par les services de la Région.

### 2024-12-02 Réhabilitation du Centre-bourg / Demande de subventions 2025

Mme Le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation du centre-bourg ont fait l'objet de plusieurs demandes de subventions auprès de différents organismes en 2024.

Considérant que les montants attribués sont inférieurs aux montants estimés (notamment Fonds Vert et Agence de l'eau).

Mme Le Maire présente le plan de financement actualisé :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Maitrise Œuvre	36.855,00 €	Subvention Etat	
Travaux :		DETR 2024	50.000,00 €
- Secteur 1 Rue du 19 mars	330.259,00 €	DETR 2025	100.000,00 €
- Secteur 2 Place de l'église-mairie	547.247,00 €	Subvention Département PST	274.308,00 €
		Fonds Vert	45.802,00 €
		Agence de l'eau	127.164,00 €
		Autofinancement	317.087,00 €
<b>Total</b>	<b>914.361,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>914.361,00 €</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de poursuivre les travaux du secteur 1 et 2 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- de valider le plan de financement,
- d'autoriser Mme Le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture, du Département et autres organismes,
- d'autoriser également Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet.

2024-12-03 Renouvellement contrat photocopieur / Mairie

Le contrat de location du photocopieur de la Mairie avec la Société Media Bureautique de Saint-Avé arrivant à expiration, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer un nouveau contrat d'une durée de 5 ans et demi (montant du loyer : 65 € HT/mois) pour un nouveau photocopieur.

2024-12-05 Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG

Mme Le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre (Annexe 1) proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).**

**Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2025**

2024-12-07 Intégration d'un nouveau cadre d'emploi au RIFSEEP (technicien)

Mme le Maire rappelle que le RIFSEEP a été mis en place au 01 janvier 2018 par délibération n° 2017-12-04 du 08/12/2017.

Vu la délibération modificative n°2019-06-08 du 14/06/2019 qui porte intégration des adjoints du patrimoine au régime indemnitaire

Considérant que la commune a recruté un nouvel agent nommé par voie de mutation au grade de technicien et occupant les fonctions de responsable des services techniques,

Le Conseil Municipal souhaite étendre le dispositif au cadre d'emploi qu'il vient d'intégrer (non prévu initialement) et modifier en conséquence le tableau comme suit :

<b>Niveaux de fonctions</b>	<b>Cadres d'emplois susceptibles d'être concernés</b>	<b>Nb agent par groupe</b>	<b>Indemnité de fonctions (€ brut annuel, base temps complet)</b>	<b>Plafond prime de résultat (€ brut annuel, base temps complet)</b>
<b>1</b>	Secrétaires de mairie / Attachés / Rédacteurs/ <b>Technicien</b>	1	2 720,00 €	160,00 €
<b>2</b>	Adjoints techniques / Agents de maîtrise/Adjoints du patrimoine	2	1 960,00 €	140,00 €
<b>3</b>	Adjoints administratifs / ATSEM / Adjoints d'animation/Adjoints du patrimoine	3	1 680,00 €	120,00 €
<b>4</b>	Adjoints techniques / Adjoints d'animation	3	1 570,00 €	100,00 €

La présente proposition de modification du régime indemnitaire a recueilli l'avis du Comité Technique du 12 novembre 2024.

Le Conseil Municipal décide :

- de valider la modification incluant le nouveau cadre d'emploi telle que définie ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2024-12-06 Autorisation règlement dépenses investissement 2025 à hauteur du 1/4 du budget N-1

Dans l'attente du vote du Budget 2025 et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à régler les premières factures d'investissement sur le premier trimestre 2025 dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au BP 2024.

Chapitre	BP 2024	Montant maximum
204 Subventions équipements versées	39.000 €	9.875 €
21 Immobilisations corporelles	68.000 €	18.250 €
23 Immobilisations en cours	533.500 €	175.875 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame Le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement début 2025 dans les conditions prévues ci-dessus.

Questions diverses :

- . Proposition de remettre en place le dispositif « Argent de poche » organisé précédemment par Questembert Communauté. Des missions (1/2 journée) seraient proposées aux jeunes l'été prochain. Reste à définir les conditions d'organisation, d'encadrement, de rémunération, les tâches à définir etc...
- . Informations sur les candidatures reçues pour le poste de secrétariat à mi-temps à compter du 01/01/2025. Il est prévu l'acquisition d'un PC portable pour l'organisation du nouveau poste administratif
- . Proposition d'installation d'un véhicule food-truck (crêpes galettes) le vendredi sur la place : accord dans les mêmes conditions que le pizzaiolo.
- . Point sur les impayés : loyers, cantine, location de salle
- . Cérémonie des nouveaux arrivants le 14/12 à la mairie
- . Communication du calendrier des vœux des communes du territoire
- . Information des différentes dates d'activités et animations organisées en décembre et prochainement (ateliers d'art, journée des peintres, tournoi pokémon, exposition médiathèque...)
- . Végétalisation de la cour de l'école : visite des réalisations de la commune de La Vraie croix. Une réunion avec le service technique est prévue le 17 décembre pour étudier les aménagements possibles.
- . Un collecteur biodéchets sera implanté derrière le bâtiment de la Locomotive en début d'année pour les foyers sans jardin et les logements collectifs
- . Information sur le déroulement des travaux d'aménagement de la rue du 19/03 : effacement des réseaux jusqu'à fin décembre, voirie de janvier à mars. Place de la mairie et église dans la foulée (avril à juin).
- . Présentation du rapport d'activités du SIAEP
- . Compte rendu du Conseil d'école : Effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (127 élèves) demande de subventions 2025 et subvention exceptionnelle pour achats de manuels scolaires, remplacement des téléphones hors service et petits travaux divers, projet de végétalisation de la cour, adhésion à l'USEP (union sportive), salon du livre 2025 ...)